

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2,
Vu l'arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, article 17
Vu les statuts de l'Université de Montpellier,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2025 portant élection de Monsieur Philippe Augé, en qualité de Président de l'Université de Montpellier,
Vu l'arrêté ministériel 03 février 2026 portant nomination de Monsieur Bruno Fabre dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 01 mars 2026 au 28 février 2030.,
Vu le procès-verbal de la séance du conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes en date du 22 juin 2022 portant élection de Monsieur Moulay Saïd El Youssoufi, en qualité de Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes.

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2026-2027, la commission pédagogique de validation d'acquis d'études ou d'expérience pour l'admission directe en 2^{ème} et 3^{ème} année de BUT est constituée comme suit :

Président :

Monsieur Moulay Saïd EL Youssoufi, PR, Directeur de l'IUT de Nîmes

Membres :

Monsieur Jérôme Azé, PR, Directeur de l'IUT de Béziers
Monsieur Philippe Depeyre, PRAG, Directeur Adjoint de l'IUT de Nîmes
Monsieur Cyril Bordreuil, PR, chef de département GMP
Madame Caroline Denhez, PRAG, cheffe de département GC-CD
Madame Simona Ispas-Crouzet, MCF, cheffe de département GEII
Madame Sophie Mignon, PR, cheffe de département GEA
Monsieur Julien Pinaud, MCF, chef de département SGM

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'une publication par voie dématérialisée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'IUT de Nîmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 08 avril 2026



Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ